



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**Ministère de l'Action Sociale,
de la Promotion Féminine et de l'Enfance**

**Rapport National sur
l'Evaluation de la Mise en
œuvre du Programme d'Action
de Beijing+25**

Mai 2019

INTRODUCTION

La population Guinéenne compte 12 millions dont 52% de femmes avec un taux de 80% d'analphabètes. Elles constituent le socle de l'économie Nationale ; elles représentent des maillons essentiels dans la production des biens et services. Leur participation aux efforts de lutte contre l'insuffisance alimentaire est inestimable, notamment dans le secteur agricole avec 80% de main d'œuvre, dans la pêche ou elles assurent la transformation et la commercialisation des produits halieutiques, dans l'élevage ou elles produisent, transforment et commercialisent les produits laitiers. Elles sont nombreuses dans l'exploitation agricole, minière, artisanale et dans le commerce etc.

Le Gouvernement Guinéen s'est assigné comme vision de bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités qui garantis à tout hommes, femmes, filles et garçons la réalisation de leurs potentiels pour leur plein épanouissement.

Dans ce contexte, la Guinée a élaboré un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020. Ce plan, en cohérence avec "Guinée Vision 2040" est aligné sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Pilier 3 du PNDES a pour objectif « le développement du capital humain » visant à valoriser ce capital et à renforcer la lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales. Il met en exergue l'intensification des investissements en faveur de l'éducation/formation, l'emploi productif et l'entrepreneuriat pour l'autonomisation des jeunes et des femmes/filles.

Progrès réalisés dans les douze domaines critiques :

A. FEMMES ET PAUVRETE :

Mesures1 :

- Mise en place d'une politique de partage de la prospérité sur la base d'une logique Economique, Politique et Sociale ;
- Création d'une Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES), première du genre en Afrique de l'Ouest (2018);
- création d'une caisse de Prévoyance Sociale (Institut National d'Assurances Maladie Obligatoire : INAMO)(2017) ;
- Mise en œuvre du projet filets sociaux productifs;
- Mise en place du Fonds de Développement Social et de la Solidarité ;
- Mise en place du Fonds de Développement Economique ;
- Mise en place du Fonds d'Indigence ;
- Mise en place d'une structure de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ;
- Des transferts monétaires conditionnels (TMC) ;
- Des transferts monétaires avec des conditions souples (TMCS) ;
- Des mesures d'accompagnements (MA) ;
- Les cantines Scolaires

Objectifs :

- Assurer la prise en charge des travailleurs de l'Administration Publique (INAMO) ;
- contribuer à l'évolution du dynamisme économique du pays ;
- consentir un effort financier d'au moins 2% du PIB d'ici fin 2020 en vue de juguler la pauvreté ;
- atteindre d'ici 5ans, 4% du PIB orienté vers 40% de la population la plus pauvre ;
- favoriser l'inclusion financière à peine 3% en situant à au moins 40% la part de la population ayant accès aux services financiers de base ;
- réduire à moyen terme la pauvreté qui touche actuellement près de 60% de la population (65% dans les zones rurales).

Portée :

- Les actions de transferts monétaires aux ménages démunis ont atteint 43.526.070.132GNF soit 4.836.230 dollars US à 29.663 femmes et l'émergence de 349 groupements composés de 80% de femmes;
- Les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) ont touché 66% de femmes, soit 21.681 en milieu urbain et 3.262 pour le péri urbain et rural, avec un montant 1.800.000GNF par ménage pour une période de 30 jours en zone urbaine et 60 jours pour le péri urbain et rural.
- Un montant total de 28.262.513.400GNF, soit 4.884.145 dollars US a été transféré suite à la réalisation de micro projets (MPP), axés sur l'assainissement, la réhabilitation de piste rurale, le curage des caniveaux (tableau1 et 2) ;
- Les transferts monétaires aux ménages à ressources réduites en milieu rural : **1)** a couvert 4 préfectures les plus pauvres (Télimélé, Mali, Siguiri, Kérouané) qui a touché 164 ménages dirigés par des femmes et comprenant 984 membres pour un montant de 274.226.400.000GNF ; **2)** a touché 15 Préfectures des 7 Régions Administratives, 159 Districts dans les quels 7.000 Ménages ont été sélectionnés, dont 4.556 dirigés par des femmes, représentant 65% des ménages bénéficiaires. Le montant global de cette opération s'élève à 14.891.711.250GNF soit 1.654.635 dollars US.

Evaluation d'impact :

- 54 cantines scolaires ont été mise en place et ont amélioré le statut nutritionnel de 7.941 écoliers dont 3.997 jeunes filles ;
- Des mécanismes d'accompagnement ont permis d'inculquer un changement de comportement et dynamiser l'émergence productive ;
- Les fonds transférés ont permis aux femmes de mener des activités génératrices de revenu

Budget : Le budget prévisionnel jusqu'en 2020 est de : 130.857.900.000GNF.

❖ Dans le secteur des Mines,

Mesures :

- Mise en œuvre d'une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises qui prend en compte les préoccupations des femmes.
- Existence d'un code minier qui prend en compte la dimension genre dans sa mise en œuvre ;
- Existence d'un projet d'appui à la Gouvernance du secteur minier financé par le PAGSEM qui contribue au renforcement de capacité de 65 cadres dont 50 femmes sur l'intégration du genre dans le secteur minier ;
- L'institutionnalisation de la Journée nationale des orpailleurs a conduit à la formalisation de l'orpaillage et la parcellisation des sites au niveau des quels les femmes assurent la majeure partie dans l'exploitation artisanale;

Objectif : Renforcer les capacités de 65 cadres hommes/femmes sur l'intégration du genre dans le secteur minier ;

Portée : L'implication des femmes dans les Comités de Concertation des localités minières.

Evaluation d'impacts :

- Le genre est de plus en plus pris en compte dans le secteur minier
- Des groupements d'intérêt économique de femmes sont constitués, renforcés et financés au niveau des sites miniers ;
- Des activités économiques des femmes sont diversifiées à travers des formations et des opportunités de financements par les sociétés minières.

Population cible : Cadres du Ministère des Mines, les femmes dans les exploitations minières artisanales.

Budget : les actions sont financées à divers niveaux par les partenaires au développement et les sociétés d'exploitation.

B. L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES FEMMES :

MESURE 1 : Education Nationale

- Existence d'une politique nationale d'accélération de l'éducation des filles ;
- Intégration de l'éducation complète à la sexualité dans les curricula d'enseignement;
- Mise en place d'un projet dénommé « Filles éduquées réussissent » (FIER) en partenariat avec la GIZ ;
- Amélioration de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement;
- Construction des écoles de seconde chance pour les filles déscolarisées et non scolarisées (centres NAFA);
- Mise en place des sous comité d'équité, club et antennes d'équité;
- Sensibilisation des communautés des Préfectures de (Kouroussa et Dinguiraye) sur l'importance de la scolarisation et sur la lutte contre les violences faites aux filles (2016-2018)

Objectif: Améliorer le taux de scolarisation des filles.

Portée:

- Ces deux préfectures étant des zones minières, leurs indicateurs de scolarisation étaient parmi les plus faibles :
 - A Kouroussa en 2016, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire 48,4% pour les filles contre 86,2% chez les garçons, avec un taux d'achèvement de 26,6% pour les filles contre 61,3% chez les garçons. En 2018, le TBS au primaire 49,6% chez les filles contre 91,6% chez les garçons, avec un taux d'achèvement de 21,6% chez les filles contre 63,1% chez les garçons.
 - A Dinguiraye en 2016, le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire 49,2% pour les filles contre 71,4% chez les garçons, avec un taux d'achèvement de 13,3% pour les filles contre 26,3% chez les garçons. En 2018, le TBS au primaire 51,5% chez les filles contre 73,4% chez les garçons, avec un taux d'achèvement de 16,7% chez les filles contre 34,2% chez les garçons.

Populations cibles:

- Les autorités administratives et locales, les enseignant(e)s et encadreurs, les élèves, les parents d'élèves, les ONG, les leaders religieux, communicateurs traditionnels, les médias locaux, etc....

Budget : Sous financement du FOCEB pour un montant de 400 000 000gnf, soit 42 105,26 dollars US.

Evaluation d'impacts : Amélioration de l'inscription au CP1 des filles de 39% à 46% à Dinguiraye ; 32,50% à 39,11% à Kouroussa.

MESURE 2 : Enseignement technique et formation professionnelle

- Organisation d'un forum sur l'employabilité des femmes dénommé : le champ des possibles.
- Mise en place de prix spéciaux et incitatifs aux filles évoluant dans les filières scientifiques et techniques (Bourse d'excellence CEDEAO)

Objectif : Favoriser l'appropriation de la dimension genre par les cadres du département de l'enseignement Technique et des chefs des Institutions de formation.

Portée : Le Forum a permis de réunir 150 filles et femmes dont les motivations étaient visibles pour les métiers traditionnellement réservés aux hommes;

Populations cibles :

- Les autorités du Ministère de l'enseignement Technique et de la formation professionnel (MET-FP) ainsi que les représentants des apprenants ;

Budget : 77.730 000 (soixante-dix-sept millions, sept cent trente milles francs guinéens)

Evaluation d'impacts : 150 femmes/filles ont servi de groupes pilotes pour développer les initiatives sur l'ouverture des filières.

Mesure3 : Enseignement Supérieure

- Mise en place d'un programme de formation en informatique pour les femmes de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Institutionnalisation d'un prix d'excellence en faveur des meilleures enseignantes-Chercheuses, chercheuses et étudiantes évoluant dans les Sciences Technologie Ingénierie et les Mathématiques (STIM);
- Redynamisation de la chaire genre à l'université Général Lansana Conté de Sonfonia,

Objectif: Promouvoir les filles dans les carrières d'enseignement, de la recherche scientifique et de l'Innovation Technologique.

Portée: A sa 4ème édition, le programme a touché 72 lauréates dont 27 enseignantes-chercheuses et chercheuses et 45 étudiantes ;

Populations Cibles : Etudiantes, enseignantes-chercheuses et chercheuses.

Budget: 404 340 000 francs guinéens

Evaluation d'impacts :

- Un plus grand nombre d'enseignantes-chercheuses et chercheuses ont été impliquées dans les activités d'enseignement et de recherche;
- Les capacités des lauréates ont été renforcées;
- Les Etudiantes sont motivées à faire des études de qualité ;

C. LES FEMMES ET LA SANTE :

Mesures1 :

- Elaboration du PLAN STRATEGIQUE NATIONAL DE LA SANTE MATERNELLE, DU NOUVEAU-NE, DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DES JEUNES (SRMNIA) 2016-2020, qui prend en compte l'approche post Ebola 2015, basée sur la continuité des soins, la couverture sanitaire universelle, la redevabilité et le développement durable;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Relance et de Résilience du Système de Santé 2015-2017, qui accordent une place importante à la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, infantile et Adolescent (SRMNIA), aligné sur le PNDS 2015- 2024 et en droite ligne de l'Objectif de Développement Durable 3 (ODD3).
- l'adoption de la Loi sur la Santé de la reproduction (SR),
- L'adoption de la Politique Nationale de la Santé Communautaire, la Promotion des pratiques familiales clés (allaitement maternel, vaccination, lavage des mains au savon...).

Objectifs :

- contribuer à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile ;
- accélérer la mise en œuvre des interventions de promotion, de prévention et de PEC de la SRMNIA.

Portée :

- Gratuité des soins obstétricaux d'urgence, y compris la césarienne.
- le plan stratégique de repositionnement de la planification familiale ainsi que la mise en œuvre du projet Education Complète à la sexualité

□ Femme et VIH :

- Existence sur le terrain de deux réseaux d'ONG Réseau Guinéen des Personnes vivants avec le VIH (REGAP +) et Réseau des Femmes Infectées par le VIH en Guinée (REFIG). Ces deux réseaux sont présidés par des femmes ;

- Observatoire en faveur de personnes vivantes avec le VIH ;
- Existence du comité National de lutte contre le VIH/sida CNLS, organe de coordination de la lutte contre l'épidémie à VIH ;
- Mécanisme de coordination Nationale de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le Sida (ICN) dont la vice présidence est assurée par une Femme représentant les personnes vivant avec le VIH/Sida.

Evaluation d'impacts :

- La mortalité maternelle a été réduite de 724 à 550 pour 100.000 naissances (2012-2019);
- La proportion de naissances dans un établissement de santé est passée de 40 % en 2012 à 53 % en 2018;
- La proportion de femmes ayant bénéficié d'une assistance à l'accouchement par un prestataire de santé formé est passée de 43 % en 2012 à 55 % en 2018;
- La mortalité infanto-juvénile est passée de 123 à 111 pour 1000 NV (EDS 2018) ;
- La mortalité infantile est passée de 67 à 66 pour 1000 NV ;
- La mortalité néonatale a baissé de 33 à 32 pour 1000 NV (MICS 2016)
- La prévalence contraceptive a augmenté de 5 à 11% entre 2012 et 2018 ;
- La prévalence contraceptive des adolescents (15 à 19 ans) a augmenté de 5,6 à 10,6%
- La méthode contraceptive moderne des adolescents a progressé de 4,4 % à 10,3%;
- 29,3% des jeunes sont en mesure d'utiliser systématiquement un préservatif à chaque fois qu'ils doivent avoir des rapports sexuels (ESCOMB 2017) ;
- 310 centres de santé, 33 hôpitaux préfectoraux et 6 Centres Médicaux Communaux (CMC) intègrent l'ensemble des services de santé sexuelle et reproductive ;
- De 2016 à 2018, près de 1032 femmes souffrant de fistules obstétricales ont été traitées. Parmi elles, 530 ont bénéficié du programme d'immersion sociale et 438 ont pu être réintégrées économiquement au sein de leurs communautés ;
- De 2015 à 2017, le nombre de femmes dépistées dans la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant est passé de 131 998 à 224 558 et le nombre d'enfants exposés dépistés est passé de 499 à 1128.

Populations cibles : Femmes, adolescents, jeunes et enfants.

Budget : de 2% en 2015 à 7% en 2019, du Budget National de Développement (BND).

Enseignements tirés :

- La régularité de la mise en œuvre des programmes en matière de santé de la reproduction ;
- La fréquence de ruptures en médicaments et kits de contraception.

D. LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES :

1. Les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés:

En République de Guinée, les filles constituent la couche la plus touchée à cause du fait qu'elles sont souvent forcées de se marier et échappent à l'éducation scolaire. Le rapport sur les Violences Basées sur le Genre (2016), révèle un taux de prévalence du mariage précoce de 70% et n'exclue aucune communauté guinéenne.

Mesures1:

- Réalisation d'une étude anthropologique sur le mariage d'enfants en Guinée ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale assorti d'un plan d'action pour l'élimination des Mariages d'Enfants afin d'espérer des changements durables et à grande échelle.

Objectif:

- D'ici 2023, réduire de 15% la prévalence des mariages d'enfants et grossesses précoces chez les filles âgées de moins de 18 ans.

- Protéger les filles et les adolescentes de 12 à 17 ans contre les mariages et grossesses d'enfants, dans les villages et districts du pays.

Portée : La stratégie nationale et le plan d'action ont été validés en 2018 et le gouvernement s'emploie à la mobilisation de ressources pour leur mise en œuvre.

Populations cibles : Les filles de moins de 18ans.

2. Les mutilations génitales féminines

Taux de prévalence des MGF/E en Guinée : 94,5% contre 96,8% des femmes âgées de 15 à 49 ans (EDS 2018).

Mesures2 :

- Existence d'un plan Stratégique National, assorti d'une feuille de route dont la version révisée couvre la période 2019-2023 ;
- Réalisation d'une étude socio-anthropologique qui a permis de déterminer les éléments de perpétuation de la pratique des MGF en Guinée.
- Mise en place d'un mécanisme de collecte et de remontée des données désagrégées ;
- Mise en place d'un programme de formation relatif aux MGF dans les écoles de santé du pays ;
- Implication des leaders Religieux dans le processus de lutte contre les MGF ;

Objectif : Réduire la prévalence de 45,3% à 30% chez les filles de 0 à 14 ans.

Portée : L'amélioration de la santé des filles et des femmes.

Population cibles : Les filles et les femmes.

Budget: 39.374.277.441GNF soit 4.374.919 US dollars

Evaluation d'impacts:

- Déclarations d'abandon des communautés ;
- protection et valorisation de jeunes filles non excisées ; réduction du taux de prévalence de 96,8% à 94,5%.

Enseignement tirés : Influence des pesanteurs et croyances socioculturelles

3. La traite des femmes et des filles

La Guinée est un pays d'origine de traite vers le Mali, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée Bissau, la Mauritanie, l'Italie, la France, la Suisse. Elle constitue également un pays de transit en provenance du Nigeria, du Sénégal, du Liberia, de la Sierra Léone et de la Côte d'Ivoire.

Mesures3:

- Redynamisation du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes;
- Confirmation du comité par décret du 17 février 2017 qui comprend un secrétariat exécutif de trois membres.
- Elaboration et adoption d'un plan d'action annuel articulé autour de la protection, la promotion, la répression, la coordination et la réinsertion ;
- le code pénal Guinéen dans ses articles 323 et suivants répriment la traite des femmes et enfants ;
- Projet de renforcement des capacités des intervenants de la chaîne pénale sur la lutte contre la traite

• Types d'exploitation des victimes :

- L'exploitation domestique ;
- L'exploitation sexuelle ;
- L'exploitation économique ;
- L'exploitation dans les mines et carrières en haute, Moyenne, Basse Guinée et Guinée Forestière ;

- L'exploitation dans les plantations d'anacardier, de Cacao, de Café en Basse et Guinée Forestière ;
- L'exploitation par la mendicité ;
- L'exploitation dans le secteur informel

Objectif : protéger les femmes et les filles contre la traite conformément à la convention sur la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel relatifs à la lutte contre la traite des femmes et des femmes.

Portées :

- Les poursuites ont été engagées contre les auteurs.
- 52 cas ont fait l'objet de poursuites et condamnations.

Evaluation d'impact : la note d'évaluation est de 73% pour le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants,

Population cibles :

- Les enfants de 4 à 17 ans ;
- Les adultes de 19 à 46 ans.

4- Le viol :

Une autre forme de violences, en l'occurrence le viol devient de plus en plus récurrent en Guinée ; en 2017, 1961 cas de violences basées sur le genre ont été enregistrés au service de la médecine légale dont 360 cas d'agressions sexuelles.

Mesures4:

- Mise en place d'un projet de prévention et de réponses aux violences basées sur le genre ;
- Mise en place des Centres VBG dans les structures sanitaires et des cellules VBG dans les commissariats de police et Brigades de Recherches au niveau de la Gendarmerie Nationale ;
- Mise en place du service genre et équité au ministère de la Défense Nationale ;
- Création de l'Office de Protection du Genre, de l'Enfant et des mœurs dans le cadre des infractions liées aux cas de violences ;
- Mise en œuvre d'un programme de formation des forces de défenses et de sécurités.

Objectifs : Contribuer à la prise en compte de la dimension Genre dans la réforme du secteur des forces de défenses et de sécurité.

Portée : Réduction de l'ampleur des VBG de 92% (1^{ère} enquête en 2009...) à 80,7% (2^{ème} enquête en 2016), soit 10 points.

Populations cibles : forces de défenses et de sécurité

Budget : 1.000.000 de dollars US

❖ **Dimensions Médical, Psychosocial, Juridique ou Judiciaire.**

Mesures1

La législation guinéenne offre des recours aux victimes de VBG. Ces recours sont d'ordre médical, psychosocial, juridique ou judiciaire.

Au plan juridique et judiciaire :

- Le code pénal contient des dispositions incriminant les violences basées sur le genre y compris les MGF ;
- L'érection des justices de paix en tribunaux de première instance qui ont désormais la compétence de traiter tous les cas de VBG ;
- L'autorisation des organisations de la société civile à se constituer partie civile en place et lieu des victimes même en cas de désistement

Au plan médical psychosocial :

- Un médecin légiste est désigné au sein du CHU de Ignace Deen pour prendre en charge des cas de violences ;
- Des centres de prise en charge médicale sont institués dans les hôpitaux Régionaux et dans la zone spéciale de Conakry où des services de concelling sont donnés.

Objectifs : Améliorer l'accès des femmes/filles victimes de violences à la justice.

Portée : Des mécanismes de proximités sont mis en place et opérationnels

Evaluation d'impacts : De 2010 à 2019, il y a eu 100 interpellations pour 18 cas de condamnations pour Violences (MGF).

Population cibles : Femmes et filles victimes de violences.

Mesure2 : dimension politique

- La révision de la politique nationale du Genre (2017) en vue de prendre en compte des questions émergentes, telles que les violences faites aux femmes ;
- L'harmonisation du politique national genre avec les objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et l'agenda 2030 des Nations Unies.

Objectif: promouvoir, d'ici à 2030, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe y compris les violences faites aux femmes et filles.

Portée : Le pays a été doté d'un document de référence actualisé sur le genre.

Evaluation d'impacts : Plusieurs politiques, programmes et projets sectoriels ont pu intégrer la dimension genre dans leur approche d'intervention ; les chefs services et équité disposent d'un document d'orientation pour la prise en compte du genre dans leurs secteurs respectifs.

Populations cibles : Hommes/femmes, partenaires au développement, société civile, départements sectoriels, ONG...

Budget : 627.892.750.000 GNF soit environ 89.698.964.285 Dollars US

Mesure3 : Mise en place d'un numéro vert (116) pour les besoins d'informations et d'assistance aux victimes des violences à l'égard des femmes et filles.

Objectifs : Alerter les services de l'Office de Protection de Genre de l'Enfant et des Mœurs (OPROGEM), les ONGs et autres acteurs de défenses des Droits de l'Homme sur les cas de violences à l'égard des femmes et filles.

Portée : Dénoncer les coupables, briser le silence en vue de punir les auteurs.

Evaluation d'impacts : La dénonciation et la condamnation des coupables, la prise en charge des victimes.

Populations cibles : Communautés, femmes/filles victimes des violences.

Mesure4:

- Intégration d'un curriculum de formation sur les VBG dans le programme d'enseignement primaire et secondaire.

Objectif : Prévenir et lutter contre les VBG en milieu scolaire.

Portée : Les élèves du primaire et secondaire connaissent le danger des violences ; les VBG ne sont plus des tabous dans les communautés.

Evaluation d'impacts : Réduction des cas de violences 92% en 2009 à 80,7% en 2016.

Populations cibles : Elèves et enseignants.

Enseignements tirés : Dénonciation du phénomène, volonté politique avéré et prise de conscience chez les élèves.

Mesure5 :

- Mise en place de 8 comités régionaux et préfectoraux de prévention et de réponses aux VBG.

Objectif : Forte implication des communautés à la réduction des VBG.

Portée : Dénoncer les coupables, briser le silence en vue de punir les auteurs.

Evaluation d'impacts : Les populations sont informées et sensibilisées sur les causes, les conséquences et les voies de recours des victimes de VBG.

Population cibles : Les communautés (les religieux, les communicateurs traditionnels et modernes, les groupements de femmes, les femmes leaders, les représentants de l'administration des services déconcentrés).

Enseignement tirés : Forte implication des autorités politiques et administratives à tous les niveaux.

Mesure6 : Mise en place d'un projet de prévention et de réponses aux VBG.

Objectif : Contribuer à la prise en compte de la dimension Genre dans la réforme du secteur des forces de défenses et de sécurité.

Portée : Réduction de l'ampleur des VBG de 92% (1^{ère} enquête en 2009) à 80,7% (2^{ème} enquête en 2016), soit 10 points.

Populations cibles : Les forces de défenses et de sécurité (Militaires, policiers, gendarmes, agents de santé, magistrats)

Budget : 1.000.000 de dollars US

Enseignements tirés : Une prise de conscience et changement de comportement de la part des forces de défenses et de sécurité ; synergie d'action dans l'intervention de la police et de la gendarmerie en matière de violences ; équipement des services en charge des VBG au niveau de la police et de la gendarmerie.

E. LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMES :

Mesure1 :

- Elaboration du 2^{ème} plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 et connexes du conseil de sécurité des nations unies sur les femmes , la paix et la sécurité pour la période de 2014-2018.

Objectif : Améliorer la participation et l'implication des femmes dans la prévention, la gestion des conflits et la consolidation de la paix ;

Portée : Un service genre et équité a été mis en place au sein du Ministère de la Défense Nationale, chargé du suivi et de la mise en œuvre de la résolution 1325.

Evaluation d'impacts : Les capacités du service genre et équité ont été renforcées en raison de l'intérêt suscité au niveau dudit Ministère en matière de genre ; la cheffe service genre est sollicité dans les rencontres sous régionales sur femmes et paix.

Enseignements tirés : Appropriation de la résolution 1325 et connexe sur femme, paix et sécurité par les forces de défenses et de sécurités, ainsi que par les organisations de défenses des droits de femmes ; l'implication des ONG féminines de Guinée dans les opérations de veille lors des élections Présidentielles et législatives dans les pays de la sous région.

Mesures2 :

- Organisation d'une journée de concertation le 8 octobre 2017 sur le thème : la Femme Guinéenne au service de la paix.
- Amélioration de la représentation des femmes dans les missions de maintien de la paix.

Objectif : Sensibiliser et mobiliser les femmes guinéennes à s'impliquer davantage dans la prévention et la gestion des conflits pour l'apaisement de l'environnement politique du pays.

Portée : Une initiative développée par Madame la Première Dame de la République de Guinée ;

Populations cibles : Gouvernement, forces de défenses et de sécurités, ONG féminines, services genre et équité et femmes/filles ;

Evaluations d'impacts : Le nombre de missions sur le maintien de la paix effectuées par les représentantes des ONG féminines (COFFIG : Coalition des Femmes et Filles de Guinée, REFAMP/G : Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires de Guinée). Elles ont participé au processus de paix et de négociation des accords de paix (sierra Léon, Mali, Sénégal, Liberia etc.) ; les cases de veille ont été mise en place par les ONG féminines pendant et après les élections en Guinée.

Enseignements tirés : Les actions menées pour la mise en œuvre de la résolution 1325 ont éveillé la conscience des femmes dans leurs rôles de prévention et de consolidation de la paix.

Mesure3: Mise en place du forum des femmes parlementaires de Guinée au sein de l'assemblée nationale.

Objectif : Veiller à la prise en compte des intérêts spécifiques des femmes dans les lois au niveau de l'Assemblée Nationale ; faire des plaidoyers et le lobbying pour juguler les blocages des textes des femmes à l'hémicycle ; concevoir des stratégies pour accélérer l'examen et l'adoption des lois relatives aux femmes.

Portée : Implication de l'ensemble des femmes parlementaires de toutes obédiences politiques,

Populations cibles : Les femmes parlementaires, les ONG féminines de défenses des droits des femmes (Coalition Nationale de Guinée sur les Droits des Femmes).

Evaluation d'impact : Adoption de la loi sur la parité en Guinée ; l'adoption du code civil révisé (régime matrimonial sur la polygamie).

Mesures :

- Existence d'un comité national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres dans le cadre de la lutte contre le trafic d'armes.
- Existence d'un Service National de lutte contre la drogue et les crimes organisés dans le cadre de la lutte contre la production, l'utilisation et le trafic de drogues illicites.

Objectif :

- Eradiquer la production, la consommation et la commercialisation des stupéfiants.
- Réduire la circulation d'armes légères et de petits calibres, notamment dans les zones frontalières.

Portée : La criminalité est réduite dans les communautés (zones rurales) ; assurer la sécurité des femmes, des jeunes et des enfants.

Evaluation d'impacts : des projets d'autonomisation des femmes (18 groupements de femmes) et des jeunes (11 groupements de jeunes) ont été mis en place dans les zones à fort prévalence de criminalité.

Populations cibles : Jeunes, femmes et adultes.

F. LES FEMMES ET L'ECONOMIE :

Mesures1 :

Le travail des femmes concerne principalement le secteur informel ou l'auto emploi où les femmes développent des activités génératrices de revenu dans les filières d'activités. Ce travail est soutenu par d'importantes initiatives:

a- Création de Mutuelles Financières des Femmes Africaines (MUFFA), une micro banque des femmes gérée par les femmes pour les femmes ; une initiative de son Excellence Professeur Alpha CONDE, Président de la République Chef de l'Etat.

b- Création de structures de micro-banques essentiellement rurales et communautaires, non exclusives et accessibles autant aux hommes qu'aux femmes (MC2).

Objectifs :

- Matérialiser la volonté politique de contribuer de façon significative à l'autonomisation économique des femmes et des filles, ainsi qu'à leur promotion sociale.
- D'offrir un cadre d'incubation, d'éclosion et de développement à la femme micro entrepreneur pour son épanouissement personnel, celui de sa famille et de la communauté ;
- De structurer et canaliser le potentiel économique des femmes à faibles revenus pour en faire un instrument de lutte contre la pauvreté.

Portée :

- Les MUFFA sont essentiellement urbaines et exclusivement destinées aux femmes à faibles revenus ;
- En fin 2018, le nombre de femmes mutualistes est passé de 36.154 à 60.000 femmes en zone rurale ;
- Le développement des activités génératrices de revenus et à la création de micro entreprises par les femmes ;
- L'émergence de groupements et associations d'intérêt économique chez les femmes ;
- Les MUFFA ont permis aux femmes de faire face aux frais de soutien aux ménages et aux soins de santé des enfants, à leur éducation et à leur entretien.

Evaluations d'impacts :

- Du 27 mars 2015 au 31 décembre 2017, 36 MUFFA sont inscrites dans le portefeuille d'Afriland First Bank dont 29 fonctionnelles et 7 en phase d'aménagement ;
- Les actions de sensibilisation et d'information ont touchées 24.100 personnes en 2015 contre 144.615 personnes en 2017;
- De 2015 à 2017 le nombre de sociétaires est passé de 6.025 à 36.154;
- Le capital social est passé de 3,6 milliards en 2015 à 20,8 milliards de GNF en 2017;
- Les encours de crédits sont passés de 5,9 milliards GNF en 2015 à 35,5 milliards GNF en 2017 ;
- La ligne de crédit MUFFA est passée de 6 milliards de GNF en 2015 à 75 milliards en 2018;
- Des innovations sont en cours, notamment MUFFA Santé (frais médicaux, échographie, consultations prénatales (CPN) en partenariat avec des Centres de Santé et les Sociétés d'assurances.

Budget : 75.000.000.000GNF

Mesures 2 :

- Mise en œuvre d'un programme d'Entreprenariat féminin et autonomisation des femmes ;
- Construction et réhabilitation de 10 Centres d'Autonomisation des femmes (CAF) ;
- Equipement des 15 CAF ;
- Renforcement des capacités opérationnelles et économiques des femmes de 6 préfectures.

Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration de la productivité des femmes par la création de chaînes de valeur dans les domaines agricole et artisanale ;

- Créer un cadre d'apprentissage professionnel en faveur des femmes et filles issues des milieux défavorisés (filles mères, victimes de VBG et de mariage précoce etc....)

Portée :

- Les femmes et filles issues des familles pauvres bénéficient d'une grande opportunité de renforcement de capacités productives à travers les CAF situés dans les 8 régions administratives et la zone spéciale de Conakry ;
- La qualification du système de production et de commercialisation des produits de l'entreprenariat féminin ;

Evaluation d'impacts :

- 1500 femmes des groupements féminins sont identifiées et impliquées dans le processus de mise en œuvre du projet entreprenariat féminin et autonomisation en termes de valorisation potentiel de production et de commercialisation ;
- Environ 2 000 femmes et filles ont bénéficié de formations qualifiantes dans 20 CAF

Populations cibles :

- Femmes et filles issues des milieux pauvres et celles victimes de VBG et mariage d'enfants

Budget:

- 3 055 099 500 pour la période de 2016-2018
- 5 000 000 USD (BND); 5 000 000 dollars US (PNUD) 2019- 2023.

Dans la loi de finances, les dépenses en faveur des femmes ont évolué de 1 milliard en 2010 à 7 milliards en 2018. Le taux d'exécution de ces dépenses est à 100% pour la plupart du temps avec une moyenne annuelle de 85%.

Les dépenses en faveur des femmes guinéennes ont connu une forte croissance sur la période observée, comme l'illustre le graphique ci dessous.

1-Domaine de l'Agriculture:

Réalisations:

- Existence d'une Politique nationale de Développement Agricole (PNDA), revue en 2016 pour couvrir 4 secteurs en charge du développement Agricole (Agriculture, élevage, pêche et environnement) ;
- Existence d'un plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) ;
- La sécurisation de 200 exploitations agro-forestières familiales ; appui a 200 planteurs communautaires à travers la fourniture de semences améliorées ;
- Renforcement des capacités de 192 agents dont 22 femmes en matière de risque climatique ;
- Formation de 35 représentants de la société civile sur la protection des forêts communautaires.

Mesures:

- Formation de 100 femmes des groupements de Sonfonia dans la commune de Ratoma sur les Nouvelles techniques culturales et d'irrigation.

Objectif : Améliorer le rendement de leur production.

Portée : Amélioration des capacités économiques des femmes.

Populations cibles : Groupements de femmes

BUDGET : 73.570.000 fg

Evaluation d'impacts : une forte recrudescence de commercialisation des produits agricoles par les femmes.

2-Domaine de l'élevage :

Mesures :

- Renforcement des capacités de 330 femmes, dont 110 dans la filière laitière, 220 dans la filière apicole en techniques de transformation et commercialisation du lait et du miel, ainsi que du beurre, fromage, traitement et conditionnement du miel et de la cire);
- Formation de 105 femmes des groupements féminins et 50 femmes artisanes en gestion simplifiée des entreprises agricoles ;
- 463 femmes des populations des agro-éleveurs sont formées sur la reproduction animale ;
- 766 femmes sont formées sur les techniques améliorées d'élevage;
- Formation de 78 femmes-auxiliaires d'élevage sur des thèmes de santé animale et la désinfection des locaux ;
- 112 femmes sur l'entretien des bœufs de labour, les techniques de dressage et de culture attelée
- 479 sur les techniques de fertilisation des sols.
- sur initiative présidentielle, 27 femmes sur 101 éleveurs en Guinée Forestière, ont bénéficié de races améliorées de porcs ;

Objectif:

- Contribuer à l'autonomisation des femmes des groupements féminins dans le domaine de la production, de la transformation et la commercialisation des produits de l'élevage et leurs implications dans la gestion de leurs entreprises.

Portée: De plus en plus de femmes sont impliquées dans les techniques modernes d'élevage.

Budget : 13 403.330 US

Evaluation d'impacts : 6 mini-laiteries sont construites et équipées en faveur des groupements féminins dans les localités.

3-Domaine de la Pêche

Le plan d'aménagement des pêcheries a été élaboré avec l'implication des femmes leaders évoluant dans le secteur.

Mesures:

- Le renforcement des capacités des femmes fumeuses de Koukoudé et Bongolon dans la Préfecture de Boffa en Sierra Léone et au Liberia par le Programme Régional des Pêches de l'Afrique de l'Ouest pour la Guinée (PRAO-GN) à travers un voyage d'études et d'échanges d'expériences en Décembre 2018 ;
- La formation de 120 organisations professionnelles et 400 fumeuses et mareyeuses en 2015 ;
- La construction, et l'équipement de fumoirs améliorés pour le traitement des produits de pêche artisanale par le projet « Grand Ecosystème du Courant des Canaries » (CCLME);
- La signature de convention de crédit pêche maritime avec le réseau des caisses populaires d'épargne Yété-Mali (CPECG) ;

En 2017:

- La réhabilitation des hangars de fumage au port artisanale de Koba et à Kamsar au profit des femmes ;
- La construction d'un hangar de débarquement, d'exposition et de vente des produits halieutiques au port NENE de kamsar dans le cadre de la coopération Guinée –Japon ;
- 44 groupements de femmes victimes de l'épidémie à virus Ebola ont bénéficiés d'équipement appropriés pour la pêche artisanale dans les zones de Forécariah, Dubréka et de Boffa ;
- Formation des femmes en techniques piscicoles à l'ENAE de Koba, à Dalaba, Kindia et à Kankan ;

Objectif : Améliorer les conditions de travail des femmes, alléger leur charge de travail et préserver leur santé et l'environnement.

Portée : Le processus d'appui a facilité l'accès des femmes à des plates formes Africaines de la pêche artisanale au sein de la Confédération Africaine des Organisations Professionnelle de la pêche

Evaluation d'impact : Environ 18.754 femmes sont organisées en Corporations, Coordinations et Unions Nationales.

Populations cibles : femmes, filles et communautés

Budget : les financements sont assurés par plusieurs structures dont les sociétés de pêche.

G. LES FEMMES ET LA PRISE DE DECISIONS :

Mesures1 :

- Elaboration de la stratégie Genre de l'administration publique ;
- Adoption de la Loi L028 portant statut général des fonctionnaires qui prévoit l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'emploi public;
- Mise en œuvre du Projet rajeunir et féminiser l'administration guinéenne (CRFA);
- Engagement de 25 559 agents dont 6 960 femmes dans les effectifs de la Fonction Publique, soit 27,23% des femmes ;
- Formation de 6430 cadres et agents de l'Administration Publique dont 1115 femmes des Départements Ministériels ;
- Adoption d'une Loi partant quota de 30% de femmes sur les listes électorales des partis politiques.

Objectif : Améliorer la participation des femmes dans les instances de décision.

Portée : Promotion de l'égalité des sexes dans la prise de décision politique et l'Administrative

Evaluations d'impacts :

- 7532 fonctionnaires formés, 1211 sont des femmes ;
- Sur 113 Députés, 25 sont des femmes ;
- Emergence de plus de femmes dans les organisations de la société civile.

Enseignement tirés : Malgré la volonté politique, la participation des femmes à la vie publique, politique et à la prise de décision n'a pas connu de progrès significatif.

H. MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE FAVORISER PROMOTION DE LA FEMME :

- La Direction Nationale du Genre et de l'Equité (DNGE) créée par Décret D/2018.180.PRG.SGG du 16 Aout 2018, Cette structure constitue l'une des trois Directions Nationales du Ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance.
- Le ministère en charge de l'Egalité entre les Sexes figure parmi les Départements prioritaires du Gouvernement.
- La personne responsable est la Directrice Nationale du Genre et de l'Equité. Elle est membre du Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Evaluation (DISE) du Plan National de Développement Economique et Social, qui est aligné sur les ODD.
- Ce Dispositif est le cadre par excellence d'exercice de la responsabilité mutuelle (Gouvernement & PTF) en matière de résultats de développement (Le Rapport National Volontaire, sur le Développement Durable, juillet 2018).

- **Oui**, il existe des mécanismes qui permettent à toutes les parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la déclaration et du programme d'action de Beijing et du Programme de Développement durable à l'horizon 2030.
- o Les parties prenantes qui participent aux Mécanismes de Coordinations nationales pour la mise en œuvre des Programmes d'Action de Beijing et de Développement Durable à l'horizon 2030 sont les suivantes :
 - Départements Sectoriels
 - Organisations de la société civile
 - Organisations des droits des femmes
 - Milieux universitaires et groupes de réflexion
 - Organisations confessionnelles
 - Parlement /commission Affaires Sociales
 - Système des nations unies
 - ONG Internationales
 - Secteur privé.
- o La Direction Nationale de l'Action Sociale est chargée de la mise en œuvre de la politique de protection sociale en faveur des groupes marginalisés (femmes porteuses de handicaps, personnes âgées, et celles porteuses d'albinisme)
- Il existe de nombreuses Organisations non gouvernementales des groupes marginalisés dont les Statuts et les préoccupations sont inscrits dans le plan National de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale.
- o Des réunions préparatoires ont été régulièrement organisées pour harmoniser les interventions des différentes parties prenantes ; des commissions de travail ont également connu la participation de la Direction Nationale en charge des groupes vulnérables et celle des ONG (Association des femmes Handicapées, Association des personnes Agées présidée par une femme, Association des Albinos de Guinée)
- o Des séances d'élaboration et de validation du rapport ont été effectuées sur la base des informations collectées auprès des représentants de ces groupes.
- ✓ **Oui**, elles sont une priorité essentielle, dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), *au niveau de son pilier 3 : le développement inclusif du capital humain.*

I. FEMMES ET MEDIAS :

Mesures :

- Mise en place d'un projet relatif à l'autonomisation des femmes à l'ère du numérique ;
- Assistance au Ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance, en outils informatiques en vue de renforcer les capacités des apprenantes dans les Centre d'Autonomisation Féminine (CAF) ;
- Formation des jeunes (1 500) à l'horizon 2020, dans le cadre de la Journée Internationale des Jeunes Filles dans le secteur des TIC ;

Objectifs :

- Créer un environnement favorable à la promotion de la carrière des jeunes filles et les jeunes femmes dans le secteur des TIC ;
- Contribuer à réduire la fracture numérique en encourageant les filles et les femmes à entreprendre des études ou des carrières dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

- Permettre aux entreprises technologiques de bénéficier des avantages d'une plus grande participation féminine au secteur des TIC.

Portées :

- Une plus grande implication des femmes et jeunes filles dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Permettre davantage d'accès des femmes/filles aux débouchés commerciaux et aux possibilités d'emploi.

Evaluation d'impacts :

- Célébration de la Journée Internationale des TIC qui met un accent particulier sur la prise en compte du genre dans le programme de l'Agence de Régulation des Postes et Télécommunication (ARPT) ;
- La formation des **10** formateurs sur les TIC.
- 630 jeunes Filles ont été initiées à l'outil informatique ;
- 10 Centres d'Autonomisation des Femmes (CAF) ont été dotés de 100 ordinateurs et accessoires (Cameroun de Dixinn, Matoto, Dubréka, Boké, Kankan, Kindia, Labé, Mamou, Pita et Siguiri) ;
- **380** jeunes filles ont été formées dans les filières de l'art culinaire, la couture, la transformation agroalimentaire, la saponification et la teinture.

Populations cibles : Etudiantes, élèves, femmes et jeunes filles victimes de déperdition scolaire, filles mères, et celles issues des milieux défavorisés.

J-Femmes et Environnement.

Mesures :

- la mise en œuvre d'un Programme de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (biogaz notamment)
- Dans le cadre de la préservation de l'environnement y compris la conservation des chimpanzés en Guinée, des mesures ont été prises pour accompagner les communautés dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

Objectif : Contribuer à la réduction substantielle du volume de travail des femmes en zones rurale et périurbaine.

Portée : Ce programme a permis aux femmes de contribuer à la préservation de l'Environnement par la diversification des activités économiques.

Evaluations d'impacts :

- 1.515 femmes dans 204 exploitations agro-forestières ont bénéficiées d'équipements en plateforme multifonctionnelle (décortiqueuse, pileuse, pondeuse, moulin);
- 456 femmes bénéficiaires ont pu mettre en place des microcrédits pour développer des activités génératrices de revenus ;
- 84 jeunes associés en groupement des préfectures de Koundara et Mali ont initiés et équipés en agroforesterie.

Populations cibles : femmes, jeunes et les communautés.

Budget : 33.500 US Dollars

K- LA PETITE FILLE :

Mesures1 :

- Mise en place d'un système de protection de l'enfant avec un fort ancrage communautaire ;

- Mise en place de mécanismes d'alerte, de référencement et prise en charge des enfants (filles et garçons) en situation difficile (d'abus et d'exploitation, en conflits avec la loi, enfants travailleurs, filles mendiante) ;
- Mise en œuvre de programmes de réinsertion familiale, scolaire et professionnelle avec l'accompagnement des assistants sociaux ;
- Mise en place du parlement des enfants de Guinée, présidé par une Fille ;
- Création du Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée.

Objectif : Assurer la protection des droits des enfants, en particulier les jeunes filles.

Portée : les actions de protections des droits des enfants sont réalisées par de nombreux acteurs.

Populations cibles : enfants (filles et garçons)

Budget : Environ 14 000 000 000GNF soit 2 000 000 USD

Enseignement tiré : la persistance des préjugés socioculturels sont des facteurs qui limitent les changements de comportements au sein des communautés.

Mesures2 :

- Mise en place de programmes de sensibilisation
- Formation des formateurs au sein des structures du Système de protection des enfants en Guinée (SYPEG) ;
- Responsabilisation du club des jeunes filles leaders de Guinée ;
- Implication des acteurs de la société civile, y compris le Club des Jeunes Filles de Guinée dans le programme de sensibilisation des petites filles

Objectifs : Promouvoir la participation des filles dans la protection des droits des enfants

Portée :

- la visibilité des actions de protection a été accrue sur le plan National ;
- Le processus de participation à la vie économique est bâti autour de l'entreprenariat féminin, il intègre les préoccupations relatives à la scolarisation des filles, ainsi que les programmes de préparation à la vie courante dans les centres socioéducatifs.

Evaluation d'impacts :

- Dynamisme des filles du parlement des enfants et du club des jeunes filles leaders ;
- Emergence de plus d'acteurs de la société civile impliqués dans le programme de protection des enfants (AFASCO, Monde Des Enfants, SABOU GUINEE, Enfance du Globe, Association Mère et Enfant, etc.)

Population cibles : jeunes filles, familles, Communautés et autorités locales.